Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

Convention pour la gestion des vannes, des clapets et des bouchures publics sur les Systèmes d'Endiguement du Val d'Amboise, de l'Ile d'Or et du Val de Cisse

entre

la Communauté de communes du Val d'Amboise
représentée par Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise , agissant en application de la délibération n°2025-11-11 du Conseil communautaire en date du 05 novembre 2025, d'une part

et la commune d'Amboise
représentée par Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du XXXX, d'autre part

Considérant que l'article 59 de la loi MAPTAM a instauré le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations aux Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), cette compétence comportant notamment la gestion des digues domaniales. Ce cadre légal a été précisé par 2 décrets en date du 21 novembre 2023

Considérant que depuis le 29 janvier 2024, l'Etat a transféré la gestion des digues domaniales aux EPCI. Ainsi, depuis cette date, la CCVA assure sur le territoire de la commune d'Amboise la gestion des systèmes d'endiguement du Val de Cisse, du Val d'Amboise et de l'Ile d'Or.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

Article 1er : Objet de la Convention

Par la présente convention, la Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) et la ville d'Amboise organisent la gestion des vannes, clapets et bouchures publics situés sur le Val d'Amboise, le Val de Cisse-Vouvray et l'Ile d'Or ainsi que l'entretien des perrés du Val d'Amboise.

Localisation des différents Systèmes d'Endiguement

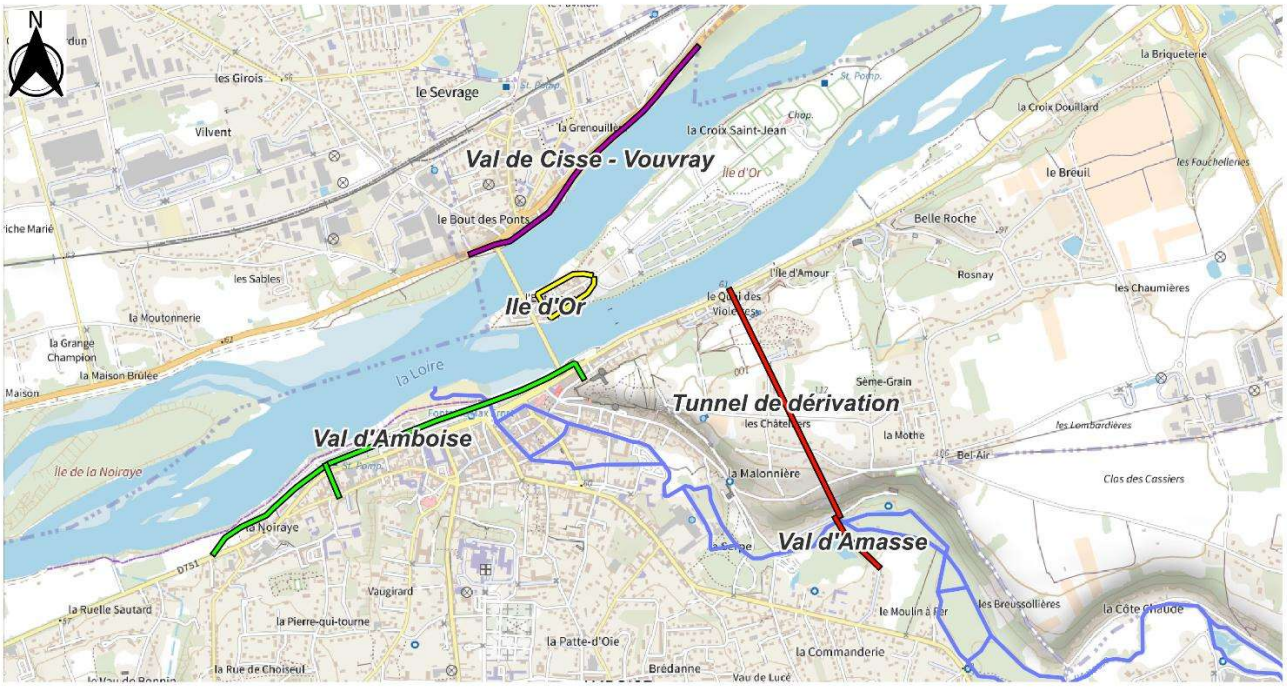

Article 2 : Description et localisation des différents ouvrages

<u>2-1 : Les bouchures</u> :

Les bouchures sont des ouvertures aménagées dans les murs des levées sur la Loire et pouvant être obturées manuellement par des éléments lors d'inondations majeures.

On peut distinguer deux types de bouchures, les bouchures parallèles à la Loire se situant sur le haut de la digue et des bouchures perpendiculaires au fleuve coupant des voies de circulations :

- Sur le système d'endiguement du Val d'Amboise (rive gauche), sont situées les bouchures numéros 11G, 12G, 16G, 17G, 18G, 19G, 20G, 21 G, 22G, 23G et 24G ;
- Sur le système d'endiguement de l'Ile d'Or, sont situées les bouchures numéros 13G, 14G et 15G ;
- Sur le système d'endiguement du Val de Cisse (rive droite), on trouve les bouchures numéros 8D, 9D, 10D, 11D, 12D, 13D, 14D et 15D.

<u>Voir Annexe 1 : Liste et descriptions des bouchures.</u>

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

Localisation des bouchures du système d'endiguement du Val d'Amboise

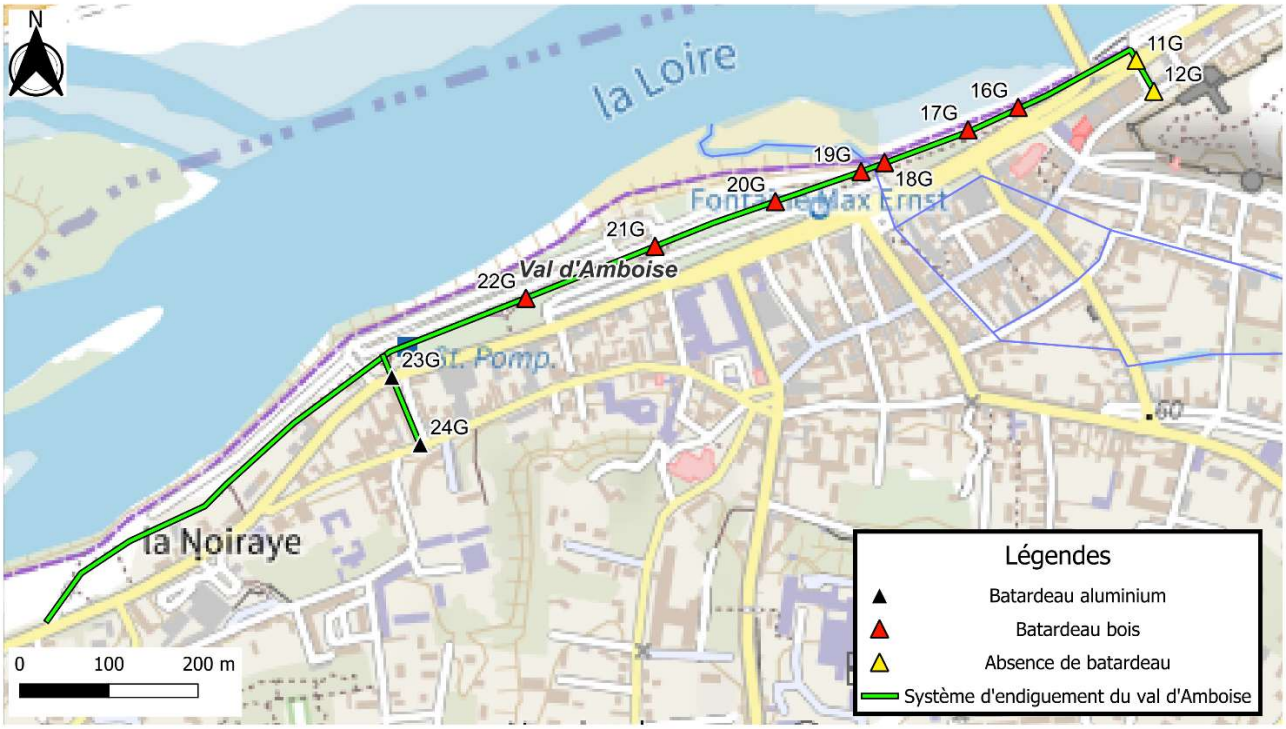

Localisation des bouchures des systèmes d'endiguement de l'Ile d'Or et du Val de Cisse

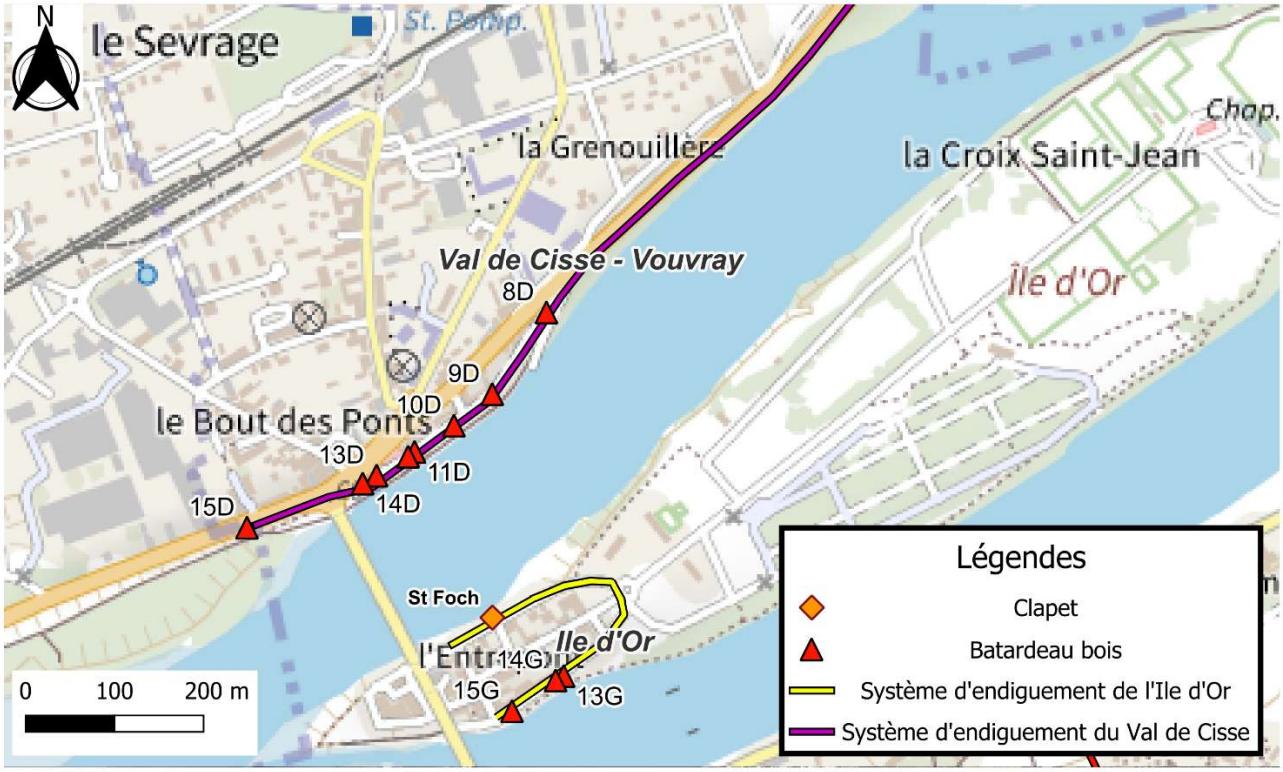

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

2-2 : Les vannes :

Le système d'endiguement du Val d'Amboise comprend des vannages situés sur le cour de l'Amasse :

- Vannages de la Confluence ;
- Vannage de la rue Rabelais
- Vannage de la rue Racine
- Vannage du Clos Lucé (1)
- Vannages de château Gaillard

(1) Le système de vannage du Clos Lucé est privé, il est donc hors convention.

Localisation des vannages

Le **système de vannage de la Confluence** situé quai du Général de Gaulle au niveau du parking Max Ernst comprend :

- Six contre-pelle
- 6 vannes murales (en amont des contre-pelles).

La manœuvre des vannes se fait de l'intérieur des WC situés parking Max Ernst.

Le **système de vannage de la rue Rabelais** comprend :

- 2 vannes murales BAYARD en inox à manœuvre manuelle avec volant amovible. Le volant amovible est stocké au CTM de la ville d'Amboise.

L'accès à ces vannes se fait depuis le 25-27 rue Rabelais (avec une clé portail écoles).

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

Le **<u>système de vannage de la rue Racine</u>** comprend :

- 2 vannes bois / métal

Le **<u>système de vannage de château Gaillard</u>** comprend :

- 4 vannes murales BAYARD motorisées par moteur électrique AUMA (protection par capot sur charnières)
- 1 vanne murale manuelle sur le déversoir en direction du tunnel (manœuvre par volant amovible)
- 1 cheminement protégé (échelle crinoline, palier, passerelle…) pour la maintenance et manœuvre de la vanne du déversoir

<u>2-3 Clapet :</u>

Le système d'endiguement de l'Ile d'Or comprend un clapet situé face au numéro 3 quai du maréchal Foch.

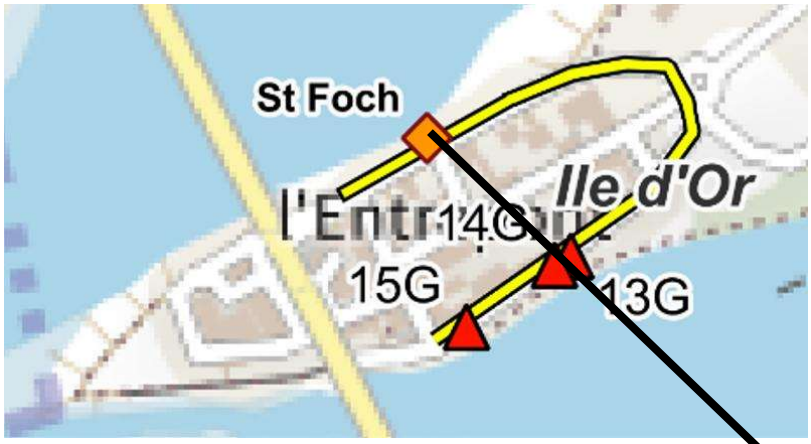

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

Article 3 : Répartition des missions entre la CCVA et la ville d'Amboise

3-1 Stockage :

Les poutres ou poutrelles ou batardeaux des bouchures sont fournis par la CCVA et sont stockées au centre technique municipal de la ville d'Amboise (ZI La Boitardière – 286 chemin du Roi – 37400 Amboise).

3-2 Entretien, nettoyage, mise en œuvre :

- **Les bouchures**

Les bouchures sont entretenues 2 fois par an (avril et novembre) par les agents du CTM de la ville d'Amboise. Cet entretien comprend :

- Le nettoyage de l'aire de stockage du CTM ainsi que des poutres, poutrelles ou batardeaux qui y sont entreposées ;
- Le nettoyage de la feuillure située dans la maçonnerie des bouchures ;
- Le maintien en bonne visibilité du numéro de bouchure.

Voir Annexe 2 : modalités d'entretien spécifique des bouchures 23G et 24G

En cas de crue, la mise en place des poutres, poutrelles ou batardeaux est assurée par les agents de la ville d'Amboise sur demande de la CCVA en fonction des prérogatives données par la préfecture au regard des prévisions de montées des eaux (Vigicrue) et de l'analyse de la mission « Référent Départemental Inondation » (la mission RDI apporte un appui technique au Préfet en situation de crise inondation).

- **Les vannages**

Les 4 systèmes de vannage sont entretenus par la ville d'Amboise.

Système de vannage de la Confluence

- Une inspection visuelle externe sans moyens spécifiques est réalisée par les agents de la ville d'Amboise tous les 15 jours (prévenir la CCVA en cas de défaut ou de problème) ;
- 2 fois par an (avril et novembre) nettoyage, graissage et essai de fonctionnement de l'ouvrage (contre-pelles et vannes) ;
- Si nécessaire enlever les corps étrangers (bois flottants, bouteilles …) qui pourraient obstruer les contre-pelles ou empêcher les manœuvres des vannes ;

Systèmes de vannage de la rue Rabelais et de la rue Racine

- Une inspection visuelle externe sans moyens spécifiques est réalisée par les agents de la ville d'Amboise tous les 15 jours (prévenir la CCVA en cas de défaut ou de problème) ;
- Ouverture des 2 vannes tous les 2 mois afin de réaliser une chasse de la vase ;
- Si nécessaire enlever les corps étrangers (bois flottants, bouteilles …) qui pourraient empêcher les manœuvres des vannes ;
- 2 fois par an (printemps et automne) procéder au graissage de la tige de commande à l'aide de graisse type KLUBER Synth 69-252 ou équivalent. Ne pas graisser les joints.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

Système de vannage de château Gaillard

- Une fois par semaine, un agent procédera à l'ouverture d'une des 4 vannes sur le bras principal. Cette ouverture se fera par alternance 1-2-3-4 / 1-2-3-4 / etc, de telle façon que chaque vanne aura été manœuvrée au moins une fois par mois.

  La manœuvre se fait à partir de l'armoire de commande située le long du parapet ou manuelle en cas de problème électrique.
- Procéder une fois par semaine à un contrôle visuel de l'ensemble de l'installation et prévenir la CCVA en cas de défaut ou de problème.
- Si nécessaire enlever les corps étrangers (bois flottants, bouteilles …) qui pourraient empêcher les manœuvres des vannes ;
- 2 fois par an (printemps et automne) procéder au graissage de la tige de commande à l'aide de graisse type KLUBER Synth 69-252 ou équivalent. Ne pas graisser les joints.
- 3 à 4 fois par an, sur une période d'une semaine, procéder à l'ouverture de la vanne murale située dans le déversoir pour réaliser une chasse de la vase. Pour des raisons de sécurité, cette manœuvre doit se faire en dehors de période où le seuil du déversoir est mouillé (risque de glisse), l'agent effectuant la manœuvre devra être accompagné par un deuxième agent, chacun étant équipé d'un gilet de sauvetage et de l'ensemble des EPI nécessaires (port du casque par exemple).
- Pour les servomoteurs, contrôler chaque année l'état des joints élastomère.
- Vérifier que les fixations de liaison entre le servomoteur et la vanne sont correctement serrées.

Voir Annexe 3 : Consigne de fonctionnement des 4 vannes de Château Gaillard

- **Les clapets**

Le clapet de l'Ile d'Or est entretenu par la ville d'Amboise : nettoyage et enlèvement des éléments ne permettant pas sa fermeture.

- **Les perrés**

La gestion des perrés maçonnés est assurée par la CCVA via l'Etablissement Public Loire par le biais d'une convention approuvée par délibération en date du 25 janvier 2024.
Il s'agit d'une gestion fonctionnelle des perrés (rejointoiement de maçonnerie, remplacement de pierres).

Si la ville d'Amboise souhaite un entretien en dehors de cette gestion préventive ou curative effectuée par la CCVA (du type nettoyage haute pression, désherbage …), une demande préalable avant toute intervention doit être faite auprès de la CCVA. Le coût de cet entretien spécifique sera à la charge du demandeur.

3-3 Bilan annuel :

Une fois par an (en mars), un rapport annuel est remis par la ville d'Amboise à la CCVA.
Ce rapport présentera un bilan des entretiens effectués et du temps passé par les agents de la ville d'Amboise permettant ainsi une refacturation selon le tarif conventionné (27€/H selon la délibération du 23/04/2019).

Voir Annexe 4 : Exemple de tableau de suivi

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

3-4 Tableau de synthèse :

QUI	CCVA	VILLE D'AMBOISE
QUOI	✓ Gestion de la végétation des digues enherbées (fauchage, débroussaillage, élagage = 1 fois par an) ✓ Entretien des perrés (rejointoiement de maçonnerie, remplacement de pierres, réparation d'une protection en pied) ✓ Gestion des animaux fouisseurs (reconnaissance, piégeage, reprise des terriers, pose de dispositifs anti-fouisseurs) ✓ Gestion d'entretien lourd (purge et comblement d'un fontis, glissement de talus) ✓ Travaux d'entretien curatif ✓ Opérations d'investissement	✓ Entretien courant (nettoyage, inspection) des ouvrages de protection amovibles (bouchures et batardeaux) ✓ Stockage des poutrelles / batardeaux ✓ Pose des poutrelles / batardeaux ✓ Entretien courant des vannages et clapets ✓ Manœuvre des ouvrages

Article 4 : Précision sur les manœuvres en cas de crue

En cas de crue, en application de son Plan Communal de Sauvegarde et sur demande de la CCVA, les agents techniques de la commune d'Amboise manœuvrent les pelles des systèmes de vannage selon les schémas établis ci-après :

4-1 Les manœuvres en cas de crue de l'Amasse :

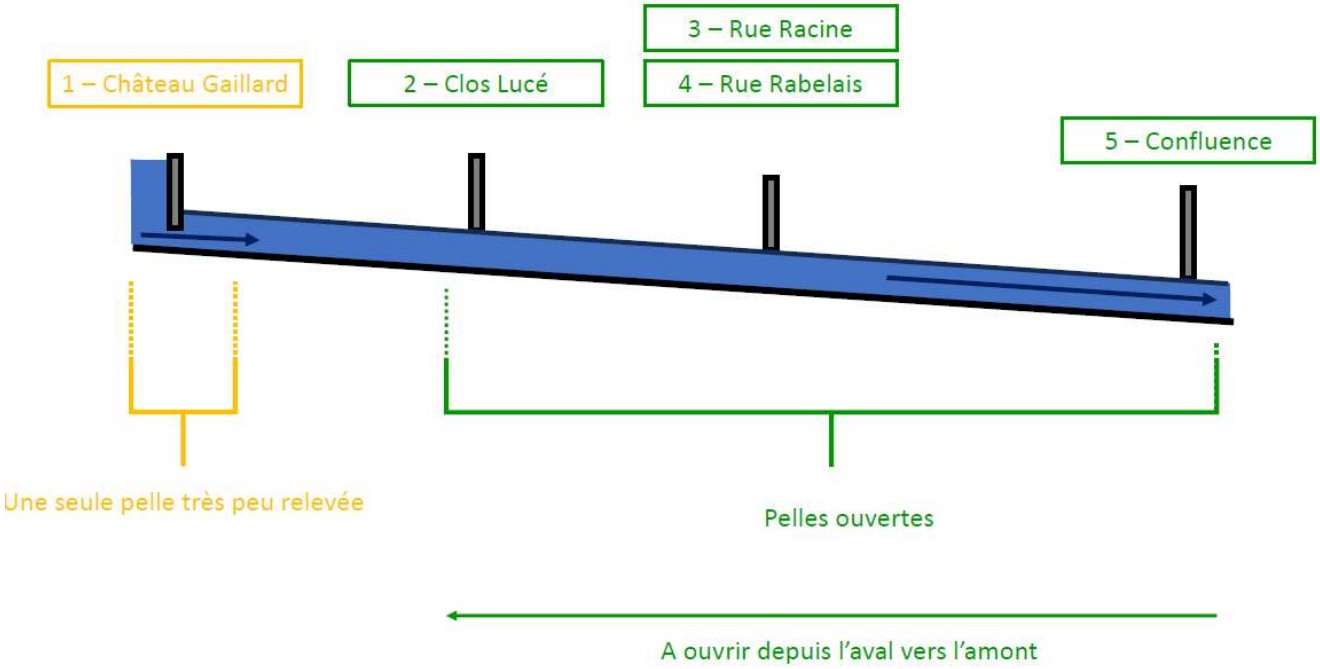

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

4-2 Les manœuvres en cas de crue de la Loire ou crue de la Loire et de l'Amasse :

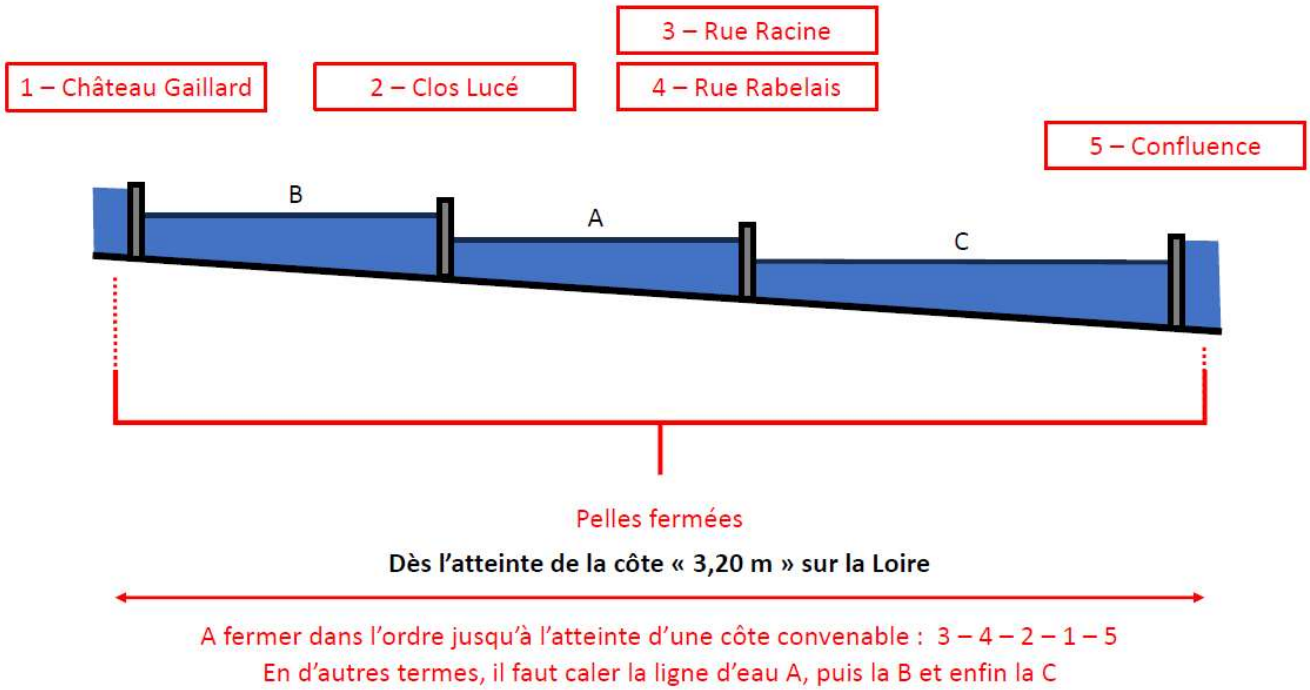

Article 5 : Durée de validité de la convention

La présente convention entrera en vigueur une fois signée par les deux parties contractantes.

Elle sera tacitement reconduite chaque année entre les deux parties, sauf renoncement explicite de l'une d'entre elles.
Elle pourra être dénoncée par l'une des parties par courrier recommandé, avec accusé réception, au plus tard trois mois avant son échéance.

Article 6 : informations et suivi de la convention

Aux fins d'une bonne coordination entre les parties, les parties pourront se rapprocher mutuellement afin de recueillir toute information liée à l'exécution de la présente convention ainsi qu'à la gestion des missions objet de la convention.

Article 7 : Modifications ultérieures

Des modifications de la présente convention pourront faire l'objet d'avenant.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

Article 8 : Règlement des litiges entre les 2 parties

En cas de difficulté persistante dans l'interprétation ou la mise en œuvre des dispositions de la convention, une procédure de conciliation sera organisée.

Si la conciliation n'a pas permis de parvenir à un accord amiable, le litige sera alors porté devant le tribunal administratif d'Orléans.

Fait à Nazelles-Négron, le

Pour la Communauté de communes
du Val d'Amboise

Le Président
Vves AGUITON

Fait à Amboise, le

Pour la ville d'Amboise

Le Maire
Brice RAVIER

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

ANNEXE 1 : LISTE ET DESCRIPTIONS DES BOUCHURES

		SITUATION DE L'OUVRAGE				DESCRIPTION DE L'OUVRAGE		ELEMENTS DE FERMETURE	
Système d'Endiguement	N°	Route	PR	Commune	Lieu-Dit	Long	H	Lieu de Dépôt	Type de Fermeture
Cisse	8D	RD 952	9 + 220	Amboise	Bout des Ponts	1,40	0,89	CTM La Boitardière	Poutres bois
	9D	RD 952	9 + 320	Amboise	Bout des Ponts	0,90	0,93	CTM La Boitardière	Poutres bois
	10D	RD 952	9 + 380	Amboise	Bout des Ponts	3,07	0,86	CTM La Boitardière	Poutres bois
	11D	RD 952	9 + 430	Amboise	Bout des Ponts	1,24	0,82	CTM La Boitardière	Poutres bois
	12D	RD 952	9 + 450	Amboise	Bout des Ponts	2,67	0,80	CTM La Boitardière	Poutres bois
	13D	RD 952	9 + 490	Amboise	Bout des Ponts	1,36	0,79	CTM La Boitardière	Poutres bois
	14D	RD 952	9 + 500	Amboise	Bout des Ponts	2,10	0,83	CTM La Boitardière	Poutres bois
	15D	RD 952	9 + 620	Amboise	Bout des Ponts	0,82	0,86	CTM La Boitardière	Poutres bois
Amboise	11G	RD 751	11 + 290	Amboise	Rue de la Concorde	7,70	2,35	CTM La Boitardière	Inexistante
	12G	RD 751	11 + 290	Amboise	Quai Charles Guinot	20,25	2,26	CTM La Boitardière	Inexistante
	16G	RD 751	11 + 400	Amboise	Le Mail-Aval du Pont	2,30	0,83	CTM La Boitardière	Inexistante
	17G	RD 751	11 + 530	Amboise	Le Mail-J-J Rousseau	1,41	0,80	CTM La Boitardière	Inexistante
	18G	RD 751	11 + 600	Amboise	Amont de l'Amasse	1,20	0,87	CTM La Boitardière	Inexistante
	19G	RD 751	11 + 630	Amboise	Aval de l'Amasse	1,35	0,87	CTM La Boitardière	Inexistante
	20G	RD 751	11 + 730	Amboise	Entrée Est du Marché	4,00	0,80	CTM La Boitardière	Inexistante
	21G	RD 751	11 + 880	Amboise	Anciens Abattoirs	2,32	0,80	CTM La Boitardière	Inexistante
	22G	RD 751	12 + 040	Amboise	Auberge du Mail	1,36	0,79	CTM La Boitardière	Inexistante
	23G	RD 751	12 + 210	Amboise	Porte Ouest	10,07	2,98	CTM La Boitardière	Poutrelles et poteaux aluminium
	24G	RD 751	12 + 210	Amboise	Rue de Tours	6,00	2,95	CTM La Boitardière	Poutrelles et poteaux aluminium
Ile d'Or	13G	-	-	Amboise	Quai François Tissard	2,14	0,94	CTM La Boitardière	Inexistante
	14G	-	-	Amboise	Quai François Tissard	1,08	1,09	CTM La Boitardière	Inexistante
	15G	-	-	Amboise	Quai François Tissard	1,73	0,97	CTM La Boitardière	Inexistante

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

ANNEXE 2 : MODALITES D'ENTRETIEN SPECIFIQUE DES BOUCHURES 23G ET 24G

GUE-JPAL-V15062022

ESTHI

Dispositif Anti-Crue Démontable

MODELES FLO-DEM 80

CONSIGNES DE MONTAGE-DEMONTAGE, MAINTENANCE

SYSTEME AVEC POTEAUX CENTRAUX

1) **MONTAGE AVANT CRUE**
   - a) **Préparation**
   - b) **Montage**
   - c) **Mise en compression**

2) **DEMONTAGE APRÈS CRUE**
   - a) **Opérations de démontage**
   - b) **Nettoyage**

3) **CONSIGNES DE STOCKAGE ET MAINTENANCE**
   - a) **Stockage**
   - b) **Platines d'ancrage**
   - c) **Maintenance - Contrôle**

E.S.T.H.I – 27, Rue Paul Verlaine, 69100 VILLEURBANNE - Tel +33(0) 4 78 95 09 74 - www.esthifrance.com

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

Vérifiez que vous avez l'outillage et les lubrifiants nécessaires :

Outil	Pièce
Clé plate n°22	Cale de serrage standard et poteau
Clé plate n°24	Poteaux jusqu'à 1m
Clé plate n°36	Poteaux à partir de 1,2m
Clé Allen n°6 ou TORX T45	Cache glissière
Clé Allen n°5 et 6 Clé plate n°22	Cale de serrage coulissante toute hauteur
Clé Allen n°10	Cache vis platine des poteaux jusqu'à 1m.
Clé Allen n° 17	Cache vis platine des poteaux à partir de 1,2m.
Les cales de serrage	
La visserie de fixation des poteaux	
Les poignées d'extraction (optionnel)	
Huile siliconée en spray	

1) MONTAGE AVANT CRUE

(En période d'alerte de crue)

a) Préparation

Acheminer l'ensemble des composants du dispositif et les outils sur le site à protéger.
Retirer les caches de protection des glissières avec la clé Allen N°5
Les joints sont livrés encastrés dans les poutrelles de sol, a défaut glisser les joints de sol dans les poutrelles de sol.
Nettoyer l'intérieur des glissières avant d'introduire les poutrelles.

b) Montage

Commencer par visser les poteaux sur les platines. Pour cela, déboulonner avec une clé Allen 10(poteau jusqu'à 1 mètre de hauteur ou 14 pour les poteaux supérieurs à 1 mètre de hauteur. Le cache-visse de la platine, nettoyer le taraudage avec une soufflette, placer le poteau et visser les poteaux avec les vis adéquates. Un serrage à force de la main avec une clé à cliquet 1/2" est suffisant. Une fois les poteaux posés, placer la poutre munie du joint de sol entre les poteaux et glissières. Continuer à empiler les poutres suivantes, jusqu'à ce que la hauteur souhaitée soit atteinte. Vous pouvez appliquez de l'huile siliconée sur les joints des glissières afin de faciliter l'empilement des batardeaux.

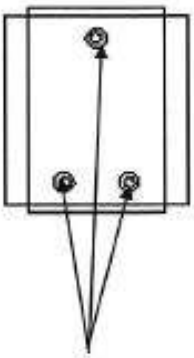

Déboulonner les caches-visses des platines d'ancrage

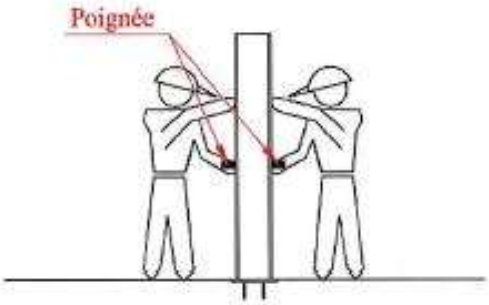

Pose des poteaux: Les équipements de protection individuels standards sont nécessaires (casques/gants/chaussures de chantier) . Les poteaux peuvent être lourds, assurez vous qu'il soient manipulés par suffisamment de personnel

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

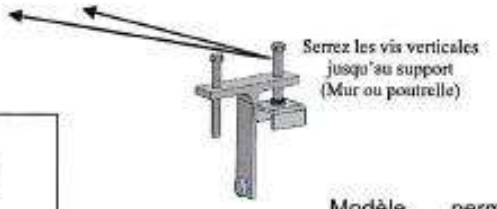

Boulonnage des poteaux : veillez à nettoyer le taraudage avec une soufflette avant de visser les boulons. Placer de la graisse à boulon si nécessaire.

Modèle permettant aux poutrelles de monter légèrement plus haut que la glissière.
Seuls les montages encastrés ou en saillie dans le tableau sont possibles avec ce type de cale (Type 1, 8, 9, 13)

Avec ce système les poutrelles peuvent dépasser jusqu'à 100mm au-dessus des glissières.

c) Mise en compression

Cale de serrage standards pour glissière :

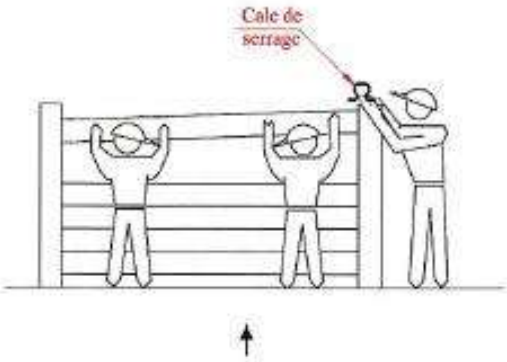

Insérer les 2 cales de serrage dans les rainures prévues à cet effet à l'intérieur des glissières.

Serrez la vis horizontale grâce à une clé plate n°22, puis serrez la vis verticale.

Serrer jusqu'à ce que le joint de sol comprimé ait une épaisseur d'environ 20-25 mm.

L'ensemble des poutres est alors comprimé et la barrière est prête à faire barrage à la crue.

Cale de serrage rehaussée

Cale de poteaux :

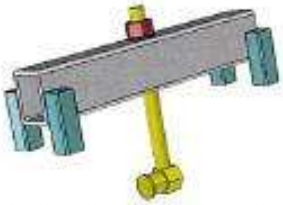

Cale permettant de comprimer les poutrelles entre elle de part et d'autre d'un poteaux

Cale de serrage coulissante à toute hauteur :

Modèle permettant une compression intermédiaire par pas de 200mm de hauteur via un L qui coulisse le long de la glissière.

- Insérer la cale dans le rail de la glissière prévue à cet effet.
- Coulisser la cale jusqu'à la poutrelle.
- Visser les vis de fond de glissière pour fixer la cale et ensuite visser la vis verticale pour comprimer les joints de poutrelles.

- La cornière d'arrêt permet un maintien de la compression au cas ou la cale coulissante est retirée afin de réhausser la protection.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

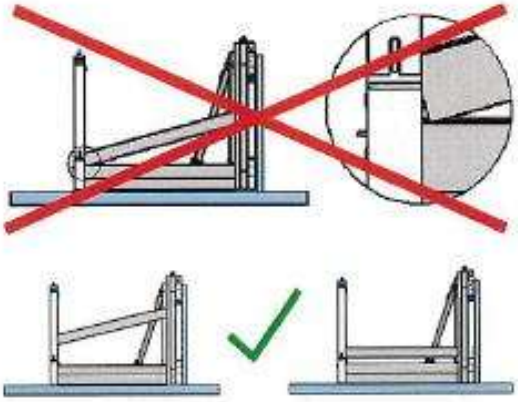

N'endommagez pas les joints lors de l'installation. Insérez les poutrelles horizontalement.

2) DEMONTAGE APRES-CRUE

Lorsque le risque de crue a disparu ou que les eaux de l'inondation se sont retirées, la barrière peut être démontée.

a) Opérations de démontage

Dévisser les cales de serrage et les retirer.
Extraire les poutres à l'aide des poignées d'extraction, si besoin. Dévisser les boulons des poteaux centraux et visser les caches-visses de protection des taraudages des platines d'ancrage.

b) Nettoyage

Rincer tous les composants à l'eau claire avec un nettoyeur haute pression à eau froide, y compris les glissières d'extrémité.

Laisser sécher les poutres et les joints à l'air libre.

Refermer les glissières à l'aide des caches de protection.

1) CONSIGNES DE STOCKAGE ET MAINTENANCE

Pour assurer la longévité et l'efficacité de votre équipement, il est important d'assurer le stockage et la maintenance appropriés des éléments mobiles.

a) Stockage

- Stocker les poutres à l'abri dans un endroit au sec. Il ne doit pas y avoir de contacts entre des éléments métalliques de nature différente (par exemple les poutres aluminium avec de l'acier).
- Si vous empilez les poutres les unes sur les autre, veillez à qu'il réside un espace aéré entre chaque rangée de poutre. Utiliser pour cela des cales/ tasseaux en bois ou en plastique (pas de métal).
- Evitez la compression prolongée des joints EPDM sur les poutres. En conséquence, ne stockez jamais les poutres empilées sur leurs joints EPDM.
- Veiller à l'aération du local de stockage.
- Protéger les éléments contre les rayons UV.

b) Platines d'ancrage :

Les platines étant en acier inoxydable ne nécessitent aucun entretien. Veillez à ne PAS couvrir les caches-visses des platines avec des capuchons plastiques car ces derniers augmentent le risque de corrosion par condensation des boulons.

L'empreinte creuse des boulons des platine se remplie en général de détritus poussiéreux au cours des années. Cela ne pose aucun problème. Le jour de la pose, un simple 'coup ' de clé de voiture sur l'empreinte dégagera les détritus. Si vous craignez le remplissage par détritus, nous vous conseillons d'injecter du silicone transparent dans l'empreinte ce qui évitera son remplissage par détritus. Le silicone sera retiré de la même façon que les détritus avec un simple coup de clé de voitures.

Entretien des taraudages des platines d'ancrage :
Une fois par an, il est nécessaire de déboulonner les caches-visses des platines, insuffler de l'air sous pression dans les taraudages grâce à une soufflette, graisser les taraudages et revisser les boulons afin d'éviter tout risque de grippage des boulons.

c) Maintenance – Contrôle

- Vérifier l'état des éléments tous les 6 mois par contrôle visuel.
- Remplacer les joints abîmés par de nouveaux joints.
- Nettoyer et graisser le taraudage des platines tous les ans

Nous conseillons un graissage annuel avec une graisse pour application soumise a l'eau (type GS80 de FLUCHS LUBRIFIANT France) ou équivalent

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

ANNEXE 3 : CONSIGNE DE FONCTIONNEMENT DES 4 VANNES DE CHATEAU GAILLARD

6. Fonctionnement manuel

Le servomoteur peut être manœuvré en fonctionnement manuel pour le réglage et la mise en service, lors d'une panne de moteur ou d'alimentation.

Le mécanisme de changement de service sert à enclencher le fonctionnement manuel.

Enclencher le fonctionnement manuel :

- Soulever le levier situé au centre du volant jusqu'à environ 85° et tourner lentement le volant dans un sens puis dans l'autre jusqu'à l'enclenchement du fonctionnement manuel (figure C).

Figure C

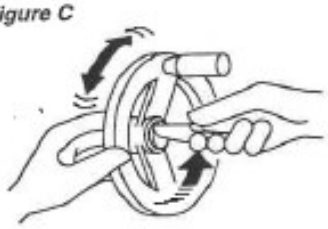

Figure D

La force manuelle est suffisante pour la manœuvre du levier. Aucune rallonge ne doit être utilisée sur le volant. Une force trop importante risque d'endommager le mécanisme.

- Relâcher le levier (devant revenir à sa position initiale sous l'effet du ressort, figure D), si besoin réaliser l'opération manuellement.

L'opération du levier pendant la marche du moteur (figure E) peut engendrer une usure accrue du mécanisme de changement de service.

Figure E

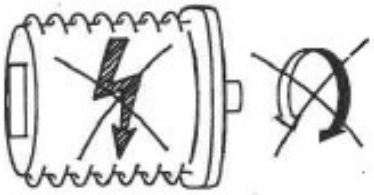

Figure F

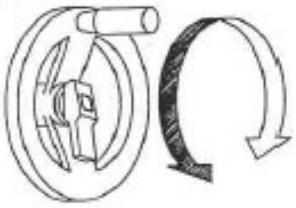

- Faire tourner le volant dans le sens souhaité (figure F).

Désaccouplement du fonctionnement manuel :

Le fonctionnement manuel est automatiquement désaccouplé lors de la mise en marche du moteur.
Pendant le fonctionnement moteur, le volant ne tourne pas.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_11-DE

ANNEXE 4 : EXEMPLE DE TABLEAU DE SUIVI

Date	Type de visite / intervention ou événement					Travaux à prévoir	Commentaires	Nom de l'intervenant
	Surveillance régulière	Travaux d'entretien	Travaux de réparation	Travaux d'urgence	Autres : à préciser			